Image not found or type unknown

cotisation mutuelle obligatoire sans en être informe

Par **ramos barbara**, le **13/01/2009** à **21:20**

bonjour,

En CDI, depuis 2 ans, j'ai appris au mois d'octobre que je cotisait pour une mutuelle obligatoire.
il n'y a pas de mention sur mon contrat de travail, juste une ligne sur ma fiche de paie ou est mentionne prévoyance complémentaire.
mon employeur me propose de me rembourser les montant que j'ai versé à ma propre mutuelle, ce qui ne me convient pas.
En effet je considère que les sommes prélevés sur mon salaire sont indument perçus, car pas de contrat ou document de la part de cette mutuelle obligatoire.
j'aimerai qu'il me rembourse les montants prélevés sur mon salaire depuis 2 ans pour lesquels je n'ai pas bénéficier de cette mutuelle.
il prétend que je suis affiliés depuis mon embauche.
j'aimerai connaitre mes droits et savoir à quoi je peux prétendre.
merci d'avance.
cordialement.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés